

PER : l'économie d'impôt se rejoue à la sortie

Ce qui compte : votre tranche d'impôt aujourd'hui, et celle de votre retraite.

5000 € versés et déduits, dans la limite du plafond, avec une tranche à 30 % : 1500 € d'impôt en moins. À la sortie en capital, ces 5000 € sont imposés au barème.

Tranche à 0 % à la retraite

1500 €

Gain net

Impôt à la sortie : 0 €. Gain net : 1 500 €.

Tranche à 11 % à la retraite

550 €

Impôt à la sortie

950 €

Gain net

Impôt à la sortie : 550 €. Gain net : 950 €.

Tranche à 30 % à la retraite

1500 €

Impôt à la sortie

Gain net : 0 €. L'impôt est seulement décalé.

Le bilan sur 5000 € versés

Impôt évité à l'entrée (tranche 30 %) 1500 €

Gain net, retraite à 0 % 1500 €

Gain net, retraite à 11 % 950 €

Gain net, retraite à 30 % 0 €

À retenir

- ✓ Le PER décale l'impôt ; il le réduit si la tranche baisse. Calcul à tranche constante sur la somme.
- ✓ Gains de l'épargne non comptés ici : ils suivent leur propre régime.
- ✓ L'argent reste bloqué jusqu'à la retraite, sauf cas prévus par la loi.

Aket+

Pour aller plus loin : « Compléter ma retraite », le PER calculé sur votre tranche, aujourd'hui et demain.

Références Code général des impôts, articles 158 (5, b quinquies) et 163 quater viciés ; Code monétaire et financier, article L224-4.

